

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 octobre 2024
19 heures 00



SP/CR

N° 003182

Direction des Affaires
Culturelles - Demande
de subvention à la
Région dans le cadre
de la remise aux
normes électriques de
la Cathédrale

Publié le :

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le 08 octobre 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 02 octobre 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjointe), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS, M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET

ABSENTS EXCUSÉS : M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal)

ABSENTS : M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la basilique Sainte-Anne constitue le premier centre d'intérêt patrimonial et touristique de la ville. À ce titre, la ville a souhaité engager des travaux de remise aux normes électriques dans un double objectif de sécurité et de valorisation de ce lieu.

Madame le Maire rappelle également que les tableaux électriques sont vétustes et ne permettent pas d'assurer les besoins liés aux différents usages de l'édifice. Elle souligne que l'éclairage est insuffisant et ne permet pas de mettre en valeur le mobilier conservé dans la basilique. Enfin, les câbles du réseau électrique sont apparents et disgracieux.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les services de l'État ont validé le 11 juin 2024 les travaux portant sur la remise aux normes électriques, l'éclairage fonctionnel, l'installation de circuits en attente pour l'éclairage de mise en valeur, la sonorisation, la sécurité et la sûreté de l'édifice et de son mobilier et le chauffage de confort.

Madame le Maire précise que la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux sera lancée dans les semaines à venir pour une réalisation des travaux au premier semestre 2025.

Madame le Maire annonce enfin que les travaux de la phase 1, dont le montant est estimé à 162 290 € HT, ont été inscrits au budget d'investissement de l'année 2024 et que ceux-ci sont subventionnables par la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur au titre du Contrat de Plan État Région 2021-2027. À ce titre, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, pour l'année 2025, une subvention d'un montant égal à 40% du montant hors taxe des travaux prévus, soit 64 916 €.

LE CONSEIL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Considère, qu'il est nécessaire, pour des motifs de sécurité et de valorisation, de remettre aux normes l'électricité de l'ancienne cathédrale Sainte-Anne, premier centre d'intérêt patrimonial et touristique de la ville.

Confirme, la décision de procéder aux travaux de remise aux normes électriques.

Dit, que la dépense est financée par les crédits inscrits reportés à l'article 2315 du budget d'investissement pour l'ancienne cathédrale Sainte-Anne de l'exercice budgétaire 2024.

Autorise, Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention d'un montant de 64 916 € pour la maîtrise d'œuvre de la remise aux normes de l'électricité de la basilique Sainte-Anne, auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Autorise, Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. Yannick BONNET

LE MAIRE D'APT
Madame Véronique ARNAUD-DELOY

